

Jacques & Martine Stevens

5, impasse de Lorraine
56190 La Trinité-Surzur

☎ 06 33 08 91 67 - 06 72 51 37 94

jac.stevens@orange.fr

martine.stevens.sm@orange.fr

Réf. : Zone de Kerdalidec
La Terre Pauvre
Parcelle 000ZE 167

Mairie de Locmaria
Rue des Acadiens
56360 LOCMARIA

Objet : P.L.U. Enquête publique

La Trinité-Surzur, le 12 août 2019

Mesdames, Messieurs les enquêteurs, commissaires.

Nous venons à Belle-Île, avec notre famille, depuis le mois de juillet 1978. Nous avons séjourné au camping de Bangor en 1978, 1979 et 1980. Dans un souci de tranquillité, nous avons ensuite acheté un « terrain à camper » dans la zone de Kerdalidec en 1981.

Ainsi, depuis 41 ans, notre famille vient chaque année et participe par conséquent à l'économie de l'île. Nous sommes en retraite depuis le mois février 2007 et notre habitation principale se trouve à présent près de Vannes. Plus proches de Belle-Île, nous y passons au moins 3 mois par an (*d'avril à septembre*).

De 1981 à 2003, nous avons campé sur notre terrain deux mois chaque été. Notre caravane était en gardiennage sur l'île tout le reste de l'année. En outre, Il nous est arrivé de louer une maison pendant les vacances de printemps.

En 2003, nous avons eu l'autorisation d'installer un mobile home et de laisser en permanence notre caravane sur le terrain, avec obligation de faire réaliser, à nos frais, un assainissement avec une cuve de 3000 litres toutes eaux et un plateau d'épandage (*travail effectué par l'entreprise T.P.S. à Mérézelle en septembre 2003*). L'installation a été diagnostiquée, vérifiée et certifiée conforme le 17 juillet 2006. La fosse est entretenue par l'entreprise Le Clech à Kergoyet.

A partir de 2003, une demande d'autorisation de stationnement a été exigée, renouvelable tous les 3 ans. En ce qui nous concerne, 5 demandes successives ont été acceptées :

- Le 17 septembre 2003
- Le 12 janvier 2007
- Le 22 mars 2010
- Le 26 août 2014
- Le 10 septembre 2018

A ce sujet, nous ne comprenons pas pourquoi, sur les formulaires de demandes d'autorisation de stationnement, à chaque renouvellement, nous avons été contraints d'inscrire « Caravane » et non « Mobile Home » alors qu'il est bien stipulé sur les factures envoyées par la Communauté de communes de Belle-Île-en-Mer que nous nous situons dans la zone de Kerdalidec, « sur un terrain à camper » avec « Caravane ou Mobile Home ».

En 2012, une demande de raccordement au réseau électrique a été acceptée par la Mairie de Locmaria à condition que le coût de l'extension du réseau et le branchement soient entièrement à notre charge. En août 2013, le branchement électrique a été effectué (*par l'entreprise d'électricité Le Port Loïc /Le Pavillon*) après l'accord du Consuel.

Au regard de tous ces éléments, après toutes ces années d'engagement, nous nous interrogeons.

Pourquoi la zone de loisirs de Kerdalidec est-elle remise en cause ? Est-elle vraiment concernée par la loi du littoral ?

Pourquoi vouloir changer cette zone qui se trouve si éloignée des côtes, si peu visible ?

Pourquoi doit-elle passer en zone agricole alors qu'elle est impropre à l'agriculture ? Depuis toujours, elle est appelée « La Terre pauvre » et « Le Jardin de pierres ». Ce qui est porteur de sens ! Par ailleurs, elle est aujourd'hui couverte de fosses septiques et de champs d'épandage (*il y en a environ 25 sur l'ensemble de la zone*). Ce à quoi s'ajoutent toutes les distributions d'eau et d'électricité.

Pourquoi veut-on nous en exclure après tant d'investissements et d'implication ?

Pourquoi vouloir nous empêcher de camper et de vivre sereinement sur nos terrains ?

Cette zone est également habitée par des bellilois qui travaillent sur l'île et ne trouvaient pas à se loger à l'époque (*il semble qu'elle ait été créée pour cette raison*).

Les terrains sont entretenus (*par des paysagistes de Belle-Île pour la plupart*), ils sont embellis et arborés pour ne pas dénaturer le paysage que nous aimons et respectons.

Il y a une réglementation de la zone de loisirs de Kerdalidec et nous nous y conformons depuis qu'elle existe. Les propriétaires des parcelles doivent de toute façon respecter l'environnement et les consignes de la mairie sous peine de ne plus avoir l'autorisation de stationner sur leur terrain.

Depuis une quarantaine d'années, nous avons établi des relations de confiance avec la mairie, des relations sociales et humaines avec de nombreux bellilois, des liens d'amitié se sont créés. Nous connaissons les difficultés de certains d'entre eux et sommes à l'écoute de leurs problèmes. Nous avons d'ailleurs soutenu différentes associations :

- « Vivre et Travailler à Belle-île » dans les années 80 ;
- « l'association du Plan Local d'Urbanisme de Belle-Île-en-Mer » en 2009 (P.L.U.) appelée à remplacer « le Plan d'Occupation des Sols » et défendant la sauvegarde des terrains constructibles (P.O.S.) ;

- « l'association L.N.C. » (*Laissez Nous Camper*) pour défendre les droits des propriétaires à camper sur leur terrain et dont nous soutenons fermement la Charte de bonne conduite.

La situation incohérente ainsi décrite, que nous estimons injuste, nous promet à tous un avenir incertain et préoccupant. Nous souhaitons que cette zone de loisirs soit maintenue en l'état, qu'une solution sage et pertinente soit trouvée prochainement pour le bien de tous : les bellilois, les bellilois d'adoption, les familles de campeurs et plus généralement l'ensemble des personnes qui contribuent au développement économique de cette île magnifique, en la protégeant d'une invasion commerciale polluante favorisant le tourisme de croisière.

Comptant sur votre compréhension et l'intérêt que vous voudrez bien porter à ces questions, et dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions de bien vouloir agréer, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Jacques & Martine Stevens

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Stevens', with a long horizontal stroke extending to the right.